

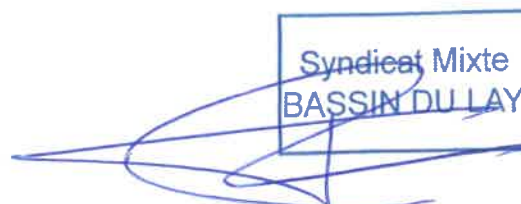


## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS - COMITÉ DU 06 MARS 2026

Numéro de la délibération	Objet	Décision
2026-0306-01	DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-02	PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025– BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-03	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-04	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 85000 - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-05	REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 85000 - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-06	ACTUALISATION AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS BUDGET 85000	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-07	AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°15 PIF - RESTAURATION DU BARRAGE DE MORICQ » - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-08	AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°17 – SAGE - BACTERIOLOGIE POUR L'ACTUALISATION DU SAGE DU LAY » - CLÔTURE	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-09	AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°19- PIM : POUR LES TRAVAUX DE DIGUES A LA BELLE HENRIETTE A LA TRANCHE SUR MER » - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-10	AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AECF) « N°1- CLE : POUR L'ETUDE HMUC DU LAY AMONT NON REALIMENTE, HYDROLOGIE A MAREUIL SUR LAY-DISSAIS ET GESTION NAPPE ET MARAIS » - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-11	BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES POUR 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-12	BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS DES EPCI AU BUDGET DE LA CLE DU SAGE DU LAY POUR 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-13	CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ARRACHAGE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – ETE 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-14	PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025– BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-15	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-16	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 85001 - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-17	REFERENTIEL M4 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 85001 - 2026	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-18	REDEVANCE 2026 POUR LA VENTE D'EAU AUX ABONNES – BUDGET 85001	Adoptée à l'unanimité



2026-0306-19	AVENANT AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-20	PROTOCOLE D'ACCORD 2026 AVEC L'ASA VDL (ASA VALLEE DU LAY) – PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DES WAGONS ET DE LA RAQUE EN BAIE DE L'AIGUILLON	Adoptée à l'unanimité
2026-0306-21	PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY A L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU CHEZ UN ELEVEUR EN REMPLACEMENT DE DESCENTES AMENAGEES	Adoptée à l'unanimité

  
Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

**Le Président, Jannick RABILLÉ**

Affiché le :



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-01 OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

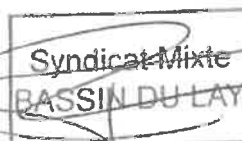
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées à Monsieur le Président par délibération n° 2020-0910-06 du Comité Syndical en date du 10 septembre 2020,  
Considérant l'obligation de présenter au Comité Syndical les décisions prises par Monsieur le Président en vertu de ses délégations :

Submersion marine	Sondes Travaux digues La Tranche + abonnement télégestion	VEGA HOME OF VALUES	2 415,79 € TTC 144,00 € TTC (abonnement annuel)
Submersion marine et fluviale	Broyage des digues – hiver : Secteur Lay Secteur Estuaire Secteur Baie Secteur Luçon	GIRAUDET S. PILLET D. LARNAUD Y. TERRA TP	2 242,80 € TTC 2 160,11 € TTC 2 570,40 € TTC 1 872,00 € TTC
Submersion marine	Intervention barrage des WAGONS	ROUBY	1 992,00 € TTC
GEMA Aval	Travaux ancien Lay (vannage +ripisylve)	CEPM	19 176,00 € TTC

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joëi CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Maxime SIONNEAU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Alain CONIL,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### **DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Michel LUMEAU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 19

**2026-0306-02 OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025-  
 BUDGET 85000**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 et que le Président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU ;

Après lecture du Compte Financier Unique 2025, Monsieur Jannick RABILLÉ, Président se retire. Monsieur James GANDRIEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, est désigné président de séance.

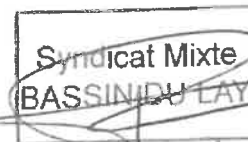
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget 85000 tel qu'il est présenté,
- **CONSTATE** la concordance entre les données comptables de l'ordonnateur et celles du comptable public,
- **ARRETE** les résultats de l'exercice 2025 pour le budget 85000 tels qu'ils figurent au CFU comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 098 920,87</b>	<b>2 683 081,22</b>	<b>6 979 767,11</b>	<b>9 353 717,28</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>584 160,25</b>		<b>2 373 950,17</b>	
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>945 554,49</b>			
<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>			<b>-969 377,72</b>	
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2025</b>	<b>1 529 714,74</b>		<b>1 404 572,45</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
 JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-03 OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET 85000

Le Comité Syndical,

- Vu l'Etat des restes à réaliser 2025,
- Vu le Compte Financier Unique 2025,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2026, et la présentation analytique suivante :

Affectation du résultat de 2025 de la section de Fonctionnement	SAGE	GEMA	PI Fluviale	PI submersion marine	Total SML
R ou D 002 Excédents/Deficit de fonctionnement reportés	-64 326,41	133 114,08	237 885,96	1 223 041,11	1 529 714,74
1068 Capitalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total affecté</b>	<b>-64 326,41</b>	<b>133 114,08</b>	<b>237 885,96</b>	<b>1 223 041,11</b>	<b>1 529 714,74</b>

Affectation du résultat de 2025 de la Section d'Investissement	SAGE	GEMA	PI Fluviale	PI submersion marine	Total SML
D001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	-267 625,64	-267 625,64
R001 Excédents d'investissement reportés	45 700,02	148 940,50	1 477 557,57	0,00	1 672 198,09
<b>Total affecté</b>	<b>45 700,02</b>	<b>148 940,50</b>	<b>1 477 557,57</b>	<b>-267 625,64</b>	<b>1 404 572,45</b>

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit au budget 2026 -budget 85000 :

- **REPORTER** le surplus du résultat de la section de fonctionnement 2025, soit 1 529 714,74 €, en recette de fonctionnement du nouveau Budget 2026, au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- **REPORTER** le surplus du résultat de la section d'investissement 2025, soit 1 404 572,45 €, en recette d'investissement du nouveau Budget 2026, au compte D001 « excédent d'investissement reporté ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,**  
**JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D’AFFICHAGE DE L’ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_03\_04-BF

S'LO

## 2026-0306-04 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 85000 - 2026

Après la présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2026 du SMBL, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de lui faire connaître son avis sur ce document financier.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOPTE** définitivement le Budget 85000 - 2026 du SMBL qui s'équilibre à :

BUDGET PRIMITIF 2025	
Section de Fonctionnement	4 819 235,49 €
Section d'Investissement	18 359 092,52 €

- **PRÉCISE** que le budget 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté par chapitres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-05 OBJET : REFERENTIEL M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS  
BUDGET 85000 - 2026**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le syndicat a adopté par délibération n°2023-1124-04 en date du 04 novembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 qui s'applique depuis cette date au budget principal.

L'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que : « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. ».

Pour l'exercice 2025, le Président avait été autorisé à procéder à des mouvements dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation doit être reprise chaque année à l'occasion du vote du budget.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **PRÉCISE** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information au Comité Syndical conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

**LE PRÉSIDENT** a adopté et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
**JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.  
Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Maxime SIONNEAU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Alain CONIL,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Michel LUMEAU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-06 OBJET : ACTUALISATION AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS BUDGET 85000

Monsieur le Président rappelle que l'amortissement des biens est obligatoire pour les syndicats mixtes fermés dont la population est supérieure à 3500 habitants (article L2321-2 alinéa 27 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, sur proposition du Président.

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 26 septembre 2025 avait actualisé et fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes, à compter de 2025 :

Types d'immobilisation A l'exclusion des travaux réalisés sur des digues	Articles	Durées d'amortissement en années
Etudes (non suivies de travaux)	2031	5
Subventions d'équipement versées aux Communes - bâtiments et installations	2041412	10
Subventions d'équipement versées aux autres groupements - bâtiments et installations	2041582	5
Subvention d'équipement - autres communes - biens mobiliers pose de ganivelles et de fils lisses	2041481	5
Subventions d'équipement versées - autres établissement publics locaux bâtiments et installations - Electrification	2041582	15
Subventions d'équipement versées personnes droit privé – Bâtiments et installations	20422	10
Logiciels, licences	205	3
Etudes suivies d'un rapport final	2088	10
Autres constructions	21 38	40 ans
Autres réseaux	21 538	40 ans
Travaux pour autres installations, matériel et outillage techniques	2158	40
Travaux de protection de berges	2158	10
Télégestion et supervision des ouvrages hydrauliques	2158	10
Installation de voiries	21752	40
Voiture	21828	5
Matériel de bureau et matériel informatique – autres matériels informatiques	21838	3
Mobilier	21848	10
Matériel de téléphonie	2185	3
Travaux sur autres immobilisations corporelles	2188	40
Moteur de bateau	2188	8
Remorque bateau	2188	8

Bateaux	2188	8
Travaux sur ouvrages de franchissement de cours d'eau (gue, passage busé, batardeau)	2188	20
Travaux sur ouvrages hydrauliques	2188	40
Travaux de restauration de la ripisylve sur parcelle publique	2188	10
Travaux de restauration d'un batardeau public	2188	10
Panneaux de signalisation	2188	3
Groupe électrogène	2188	5
Biens d'une valeur inférieure 800€ TTC mais présentant la nature d'un investissement (article R2321-1 du CGCT)		1

Des écritures ont été réalisées au compte 20421, compte qui ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **FIXE** à 10 ans la durée d'amortissement pour l'article 20421
- **RAPPELLE QUE** conformément au règlement budgétaire et financier, les travaux pour installations matériel et outillages techniques, travaux sur ouvrages hydrauliques et les travaux sur autres immobilisations corporelles, s'ils sont établis sur plusieurs années et rattachés à des subventions perçues plus de 12 mois à l'issue de la réception de chantier, ne peuvent pas être amortis l'année n+1. Ils sont amortis l'année qui suit le versement total des subventions,
- **RAPPELLE QUE** conformément au règlement budgétaire et financier, par dérogation à la M57, tout bien sera amorti linéairement en N+1 à l'exception des travaux ayant reçu des subventions comme indiqué ci-dessus,
- **ACCÉPTE** de récapituler l'ensemble des durées d'amortissement pour les immobilisations dans le tableau ci-dessous :

Types d'immobilisation A l'exclusion des travaux réalisés sur des digues	Articles	Durées d'amortissement en années
Etudes (non suivies de travaux)	2031	5
Subventions d'équipement versées aux Communes - bâtiments et installations	2041412	10
Subventions d'équipement versées aux autres groupements - bâtiments et installations	2041582	5
Subvention d'équipement - autres communes - biens mobiliers pose de ganivelles et de fils lisses	2041481	5
Subventions d'équipement versées - autres établissement publics locaux bâtiments et installations - Electrification	2041582	15
Subventions d'équipement versées personnes droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	20421	10
Subventions d'équipement versées personnes droit privé – Bâtiments et installations	20422	10
Logiciels, licences	205	3
Etudes suivies d'un rapport final	2088	10
Autres constructions	21 38	40 ans
Autres réseaux	21 538	40 ans

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_06-DE

SLOW

Travaux pour autres installations, matériel et outillage techniques	2158	40
Travaux de protection de berges	2158	10
Télégestion et supervision des ouvrages hydrauliques	2158	10
Installation de voiries	21752	40
Voiture	21828	5
Matériel de bureau et matériel informatique – autres matériels informatiques	21838	3
Mobilier	21848	10
Matériel de téléphonie	2185	3
Travaux sur autres immobilisations corporelles	2188	40
Moteur de bateau	2188	8
Remorque bateau	2188	8
Bateaux	2188	8
Travaux sur ouvrages de franchissement de cours d'eau (gué, passage busé, batardeau)	2188	20
Travaux sur ouvrages hydrauliques	2188	40
Travaux de restauration de la ripisylve sur parcelle publique	2188	10
Travaux de restauration d'un batardeau public	2188	10
Panneaux de signalisation	2188	3
Groupe électrogène	2188	5
Biens d'une valeur inférieure 800€ TTC mais présentant la nature d'un investissement (article R2321-1 du CGCT)		1

La délibération correspondante sera transmise au comptable du Syndicat Mixte pour une application, à compter de 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Délibération 2026-0306-06 Comité Syndical du SMLB du 06 mars 2026

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU,
	M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire),
	M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant),
	M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK,
	M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU,
	M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-07 OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°15 PIF - RESTAURATION DU BARRAGE DE MORICQ » - 2026

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2021-0409-05 du 9 avril 2021, la création de l'autorisation de programme N° 15 « PIF MORICQ » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant aux études et travaux pour la maîtrise d'œuvre et la restauration complète du barrage de MORICQ, pour une durée de 3 ans à compter de 2021 et jusqu'à fin 2023.

En 2023, le montant de l'AP avait été révisé à 6 181 332,00 € TT (maîtrise d'œuvre et estimation des travaux) avec une ouverture en CP de 48 681,05 € pour la maîtrise d'œuvre (début des travaux en 2024). La durée de l'APCP avait été modifiée pour se terminer en 2025.

En 2024, le montant total de la mission de maîtrise d'œuvre suite aux avenants en 2024 et du nouveau marché s'élevait à 364 660,95 € TTC. Le montant des travaux restait inchangé. Les CP avaient été modifiés en conséquence.

En 2025, suite aux décisions de la CAO pour l'attribution des marchés et suite à la signature de ces derniers l'AP (maîtrise d'œuvre et travaux) avait été révisée à 6 964 831,50 € TTC avec une ouverture de CP de 5 190 900,00 €. La durée de l'APCP avait été modifiée pour se terminer en 2026.

Pour 2026 il est proposé de ne pas modifier l'AP et la durée des CP.

### Echéancier de l'AP/CP - MORICQ : 2022-2026

#### Autorisation de Programme

MOE	Total Marché MOE offre RVES ET EAUX	AP 2021 initiale		AP 2022 révisée		AP 2023 révisée		AP 2024 révisée		AP 2025 révisée	
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
	20 31	175 000,00	210 000,00	118 050,00	141 660,00	151 110,00	181 332,00	303 884,13	364 660,95	304 026,25	364 831,50
TRAVAUX	Montant issu de la consultation	-	-	-	-	5 000 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	6 000 000,00	5 500 000,00	6 600 000,00
TRAVAUX	Avance forfaitaire	238	-	-	-	-	-	-	250 000,00	550 000,00	660 000,00
TRAVAUX	Réalisation	2315	-	-	-	5 000 000,00	5 940 000,00	5 000 000,00	5 750 000,00	4 950 000,00	5 940 000,00
<b>TOTAL OPERATION</b>		175 000,00	210 000,00	118 050,00	141 660,00	5 251 110,00	6 181 332,00	5 303 884,13	6 364 660,95	5 804 026,25	6 964 831,50

#### Crédits de Paiement

CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026		TOTAL
CP 2021	Réalisé 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	CP 2025	Réalisé 2025	CP 2026		
36 000,00	-	79 974,00	56 870,95	48 681,05	1 680,00	138 710,00	105 245,98	150 900,00	94 536,37	106 498,20	364 831,50	
-	-	-	-	-	-	1 150 000,00	510,00	5 040 000,00	2 962 481,35	3 637 008,65	6 600 000,00	
-	-	-	-	-	-	250 000,00	0,00	-	663 109,38	663 109,38	663 109,38	
-	-	-	-	-	-	900 000,00	510,00	5 040 000,00	2 299 371,97	3 637 008,65	5 936 890,62	
36 000,00	-	79 974,00	56 870,95	48 681,05	1 680,00	1 288 710,00	105 755,98	5 190 900,00	3 057 017,72	3 743 506,85	6 964 831,50	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE CONSERVER** le montant total de l'autorisation de programme à 6 964 831,50 € TTC,
- **DE CONSERVER** la durée de l'AP/CP à fin 2026,
- **D'AUTORISER** 3 743 506,85 € TTC sur les crédits de paiement 2026,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 3 743 506,85 € de crédits de paiement, au budget primitif 2026, comme détaillés dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_07-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLE**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-08 OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°17 – SAGE - BACTERIOLOGIE POUR L'ACTUALISATION DU SAGE DU LAY » - CLÔTURE**

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2021-0409-07 du 9 avril 2021, la création de l'autorisation de programme N° 17 « SAGE Bactério » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant à des études pour l'actualisation du SAGE du LAY. En 2023, l'AP/CP avait été révisée à 126 00 € TTC, la durée avait également été modifiée jusqu'en 2024.

En 2025 l'étude n'étant pas terminée la durée de l'AP/CP avait été modifiée pour se terminer en 2025. L'étude s'est achevée en 2026.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :**

- **DE CLOTURER** cette autorisation de programme n° 17 « SAGE Bactériologie pour l'actualisation du SAGE du Lay»

**LE PRÉSIDENT**, Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
**JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux. Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-09 OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (APCP) « N°19- PIM : POUR LES TRAVAUX DE DIGUES A LA BELLE HENRIETTE A LA TRANCHE SUR MER » - 2026

Le Comité Syndical a autorisé, par délibération 2024-0405-14 du 5 avril 2024, la création de l'autorisation de programme N° 19 « travaux de digues à la Belle Henriette – commune de La Tranche sur Mer » pour les dépenses relevant de la section d'investissement et correspondant aux travaux de réhabilitation et de création de ces digues.

En 2025, le montant de l'AP avait été révisé à 8 640 000, 00 € TTC avec une ouverture en CP de 2 808 000,00 €. La durée de l'APCP avait été modifiée pour se terminer en 2028.

Pour 2026 il est proposé de ne pas modifier le montant de l'AP et la durée des CP.

### Échéancier de l'AP/CP – Dignes à la Belle Henriette : 2024-2028

#### Autorisation de Programme

			AP 2024		AP 2025 révisée	
			Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX			8 150 000,00	9 780 000,00	7 200 000,00	8 640 000,00
TRAVAUX	Avance forfaitaire	238	815 000,00	978 000,00	720 000,00	864 000,00
TRAVAUX	Réalisation	23 15	7 335 000,00	8 802 000,00	6 480 000,00	7 776 000,00

#### Crédits de Paiement

CP 2024		CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
CP 2024	Réalisé 2024	PROPO 2025	Réalisé 2025	PROPO 2026	PROPO 2027	PROPO 2028	
1 956 000,00	0,00	2 808 000,00	1 734 112,20	5 000 000,00	1 905 887,80	0,00	8 640 000,00
978 000,00	0,00	864 000,00	851 501,84				851 501,84
978 000,00	0,00	1 944 000,00	882 610,36	5 000 000,00	1 905 887,80	-	7 788 498,16

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE CONSERVER** le montant total de l'autorisation de programme à 8 640 000,00 € TTC,
- **DE CONSERVER** la durée de l'AP/CP à fin 2028,
- **D'AUTORISER** 5 000 000,00 € sur les crédits de paiement 2026,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 5 000 000 € de crédits de paiement, au budget primitif 2026, comme détaillés dans le tableau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Syndicat Mixte  
I DU LAY

Jannick Rabille  
Président du Syndicat Mixte  
Bassin du Lay  
19 mars 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sut Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-10 OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CREDITS DE PAIEMENTS (AEC) « N°1- CLE : POUR L'ETUDE HMUC DU LAY AMONT NON REALIMENTE, HYDROLOGIE A MAREUIL SUR LAY-DISSAIS ET GESTION NAPPE ET MARAIS » - 2026**

Dans le cadre de l'actualisation du SAGE, la CLE, portée par le SMBL, a dû engager une étude « Hydrologie Milieux, Climats, Usages » (HMUC) visant à actualiser le SAGE et conformément au SDAGE Loire Bretagne.

Cette étude envisagée en 2021 -2022 en section d'investissement (APCP 17) a été inscrite en fonctionnement au BP 2023 pour bénéficier de subventions à 100% du TTC dans le cadre des programmes de financements de l'AELEB et du plan de relance de l'Etat (AMI à hauteur de 30%).

Au BP 2023 une Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement 1 pour l'étude HMUC du Lay amont a donc été créée pour un montant de 420 000,00 € TTC et pour une durée de 2 ans (2023 et 2024).

En 2024, suite à la consultation menée fin 2022 – début 2023, et au démarrage de l'opération le montant de l'AEC ainsi que sa durée ont été modifiés.

En 2025 le montant et la durée de l'AE/CP n'ont pas été modifiés. 112 423,43 € ont été inscrits en CP.

Pour 2026 suite à un avenant signé en 2025, il sera proposé d'augmenter le montant de l'AE à 300 240,00 € TTC et d'augmenter la durée de l'AE/CP d'un an soit jusqu'à fin 2026.

**Echéancier de l'AE/CP – Etude HMUC : 2023-2026**

**Autorisation d'Engagement**

		AE 2023 initiale		AE 2024 révisée		AE 2026 révisée		
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	
étude	HMUC	617	350 000,00	420 000,00	245 000,00	294 000,00	250 200,00	300 240,00
			350 000,00	420 000,00	245 000,00	294 000,00	250 200,00	300 240,00
<b>TOTAL OPERATION</b>			<b>350 000,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>245 000,00</b>	<b>294 000,00</b>	<b>250 200,00</b>	<b>300 240,00</b>

**Crédits de Paiement**

CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026	
CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024	Réalisé 2024	Propo CP 2025	Réalisé 2025	propo CP 2026	TOTAL
105 000,00	-	176 400,00	181 576,57	112 423,43	89 272,80	29 390,63	300 240,00
176 400,00	-	176 400,00	181 576,57	112 423,43	89 272,80	29 390,63	300 240,00
<b>105 000,00</b>	<b>-</b>	<b>176 400,00</b>	<b>181 576,57</b>	<b>112 423,43</b>	<b>89 272,80</b>	<b>29 390,63</b>	<b>300 240,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :**

- **DE MODIFIER** le montant total de l'AE à 300 240,00 € TTC,
- **DE PROLONGER** de 1 année l'AE/CP, soit jusqu'à fin 2026,
- **D'AUTORISER** 29 390,63 € sur les crédits de paiement 2026,
- **D'INSCRIRE** par conséquent 29 390,63 € de crédits de paiement, au budget primitif 2026, tel que détaillés dans le tableau.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_10-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Syndicat Mixte  
I DU LAY



Jannick Rabille  
Président du Syndicat Mixte  
Bassin du Lay  
19 mars 2026

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-11 OBJET : BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES POUR 2026

Vu les statuts du SMBL,

Monsieur le Président, suite au débat d'orientation budgétaire du 06 février 2026, enrichi de l'analyse rétrospective et prospective de KPMG en 2025 et du BP, propose au Comité Syndical de fixer les participations pour 2026 au titre de la GEMAPI comme suit :

	GEMA + PI fluviale				Submersion marine		TOTAL GEMAPI
	Taux	GEMA	PI fluviale	GEMA + PIF	Taux	Montant	
CC PAYS DE POUZAUGES	7,74%	35 604,00 €	28 251,00 €	63 855,00 €		- €	63 855,00 €
CC PAYS DES HERBIERS	4,77%	21 942,00 €	17 410,50 €	39 352,50 €		- €	39 352,50 €
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	5,47%	25 162,00 €	19 965,50 €	45 127,50 €		- €	45 127,50 €
CC PAYS DE CHANTONNAY	13,46%	61 916,00 €	49 129,00 €	111 045,00 €		- €	111 045,00 €
CC SUD VENDEE LITTORAL	39,88%	183 448,00 €	145 562,00 €	329 010,00 €	85,00%	850 000,00 €	1 179 010,00 €
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	2,57%	11 822,00 €	9 380,50 €	21 202,50 €		- €	21 202,50 €
CC PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS	1,43%	6 578,00 €	5 219,50 €	11 797,50 €		- €	11 797,50 €
CC VENDEE GRAND LITTORAL	24,68%	113 528,00 €	90 082,00 €	203 610,00 €	15,00%	150 000,00 €	353 610,00 €
Participation des CC membres	100,00%	460 000 €	365 000 €	825 000 €		1 000 000 €	1 825 000 €

La participation totale à la GEMAPI pour l'année 2026 serait donc de 1 825 000 €, soit une augmentation totale de + 110 000 €.

En accord avec les EPCI, le Président propose que les participations soient demandées en 1 à 3 fois sur l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** la participation des Communautés de Communes membres pour 2026 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-12 OBJET : BUDGET 85000 - PARTICIPATIONS DES EPCI AU BUDGET DE LA CLE DU SAGE DU LAY POUR 2026

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SMBL est composé de 8 EPCI. Parmi les compétences du SMBL, l'animation du SAGE est issue du 12° du L. 211-7 du code de l'environnement, compétence obligatoire dans les statuts du SMBL mais qui s'applique à l'échelle du bassin versant défini par l'arrêté préfectoral AP17-DDTM85 du 2 février 2017. Sur ce bassin versant, 3 EPCI ne sont pas membres du SMBL.

Conformément au choix du comité syndical, il est proposé de conserver une participation des EPCI du bassin versant dans un but de solidarité de territoire. Pour 2026, la participation des 11 EPCI du bassin versant serait de 16 000 € (comme en 2025).

- **Pour les 8 EPCI membres du SMBL, la participation au budget de la CLE du SAGE est liée aux statuts qui fixent l'animation du SAGE parmi les compétences obligatoires (item 12). Cette participation serait donc la suivante :**

	Taux	Montant
CC PAYS DE POUZAUGES	7,74%	765,46 €
CC PAYS DES HERBIERS	4,77%	471,74 €
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	5,47%	540,96 €
CC SUD VENDEE LITTORAL	39,88%	3 943,97 €
CC PAYS DE FONTENAY-VENDEE	2,57%	254,16 €
CC PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS	1,43%	141,42 €
CC VENDEE GRAND LITTORAL	24,68%	2 440,75 €
<b>Participation des CC membres</b>	<b>100,00%</b>	<b>9 889,60 €</b>

*Montants arrondis au centime d'euros près*

- **Pour les 3 EPCI sur le bassin versant mais non membres du SMBL, il est proposé d'établir une convention de participation financière selon les mêmes termes que les années précédentes : les montants seraient répartis selon 3 critères votés par la CLE du LAY :**
  - Pour 33 %, en fonction du nombre d'habitants selon la population légale des communes (INSEE 2020), divisée par 2 si la commune est partiellement dans le SAGE,
  - Pour 33 %, en fonction de la superficie de la commune incluse dans le périmètre du SAGE du Lay,
  - Pour 33 %, en fonction du potentiel fiscal global (2020) de la commune, divisée par 2 si la commune est partiellement dans le SAGE.

CA DE LA ROCHE SUR YON	Conv 2026	5 678.89 €
CC VIE ET BOULOGNE	Conv 2026	339.10 €
CC DES ACHARDS	Conv 2026	92.41 €
<b>Contribution des CC non membres</b>		<b>6 110.40 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>16 000.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_12-DE

SLOW

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :**

- **DE FIXER** la participation financière des EPCI au budget de la CLE du SAGE du LAY pour 2026 comme présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de participation financière des communes au SAGE du LAY en accord avec le Président de la CLE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat mixte à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux. Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-13 OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ARRACHAGE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – ETE 2026**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'arrachage de plantes exotiques envahissantes.

**Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :**

**- DE CREER 2 emplois saisonniers :**

- Motif du recours à 2 agents contractuels : article L332-23 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,
- Durée des contrats : du 01/06/2026 au 31/08/2026
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Nature des fonctions : l'arrachage de plantes exotiques envahissantes
- Niveau de recrutement : adjoint technique territorial
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366 du grade de recrutement + le cas échéant, le régime indemnitaire

**- AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de recrutements correspondants,

**- DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,**

**NICK RABILLÉ**

Syndical Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 19

**2026-0306-14 OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025–  
 BUDGET 85001**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
 Vu le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice ;  
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 et que le Président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU ;

Après lecture du Compte Financier Unique 2025, Monsieur Jannick RABILLÉ, Président se retire. Monsieur James GANDRIEU, 1<sup>er</sup> vice-président, est désigné président de séance.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 11 votants.

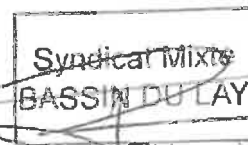
Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget 85001 tel qu'il est présenté,
- **CONSTATENT** la concordance entre les données comptables de l'ordonnateur et celles du comptable public,
- **ARRETTENT** les résultats de l'exercice 2025 pour le budget 85001 tels qu'ils figurent au CFU comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>39 452,43</b>	<b>169 120,34</b>	<b>20 651,97</b>	<b>24 085,30</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>129 667,91</b>		<b>3 433,33</b>	
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>84 998,25</b>		<b>89 548,21</b>	
<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>				
<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2025</b>	<b>214 666,16</b>		<b>92 981,54</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
 JANNICK RABILLÉ**



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_14-BF

SLOW

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-15 OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET 85001**

Le Comité Syndical,

- Vu l'Etat des restes à réaliser 2025,
- Vu le Compte Financier Unique 2025,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2026, et la présentation analytique suivante :

Affectation du résultat de 2025 de la section de Fonctionnement	Total SMBL
R ou D OO2 Excédents/Deficit de fonctionnement reportés	214 666,16
1068 Capitalisation	0,00
<b>Total affecté</b>	<b>214 666,16</b>

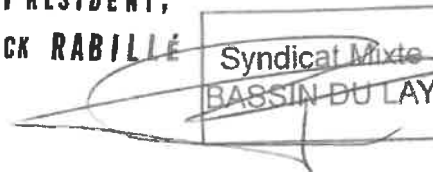
Affectation du résultat de 2025 de la Section d'Investissement	Total SMBL
D001 Déficit d'investissement reporté	0,00
R001 Excédents d'investissement reportés	92 981,54
<b>Total affecté</b>	<b>92 981,54</b>

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 12 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTENT** les résultats de l'exercice 2025 du budget 85001 comme présenté ci-dessus au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
**LE PRÉSIDENT,**  
**JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux. Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-16 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 85001 - 2026**

Après la présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2026 du SMLB, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de lui faire connaître son avis sur ce document financier.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 12 votants.

**Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** définitivement le Budget 85001 - 2026 du SMLB qui s'équilibre à :

BUDGET PRIMITIF 2025	
Section de Fonctionnement	380 591,07 €
Section d'Investissement	1 007 940,49 €

- **PRÉCISE** que le budget 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M4 et voté par chapitres.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLE**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-17 OBJET : REFERENTIEL M4 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGET 85001 - 2026

Monsieur le Président indique qu' en 2025, le SGC Sud Vendée Littoral nous a indiqué que le budget 85001 devait utiliser la nomenclature M4 (Services Publics Industriels et Commerciaux SPIC) et non pas M49 (services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable).

Une mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M4 fin 2025 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 transpose au budget en M4 certaines règles de la nomenclature M57 et notamment la fongibilité des crédits (L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A compter de cette année, les SPIC ne peuvent plus voter de crédits sur les chapitres de dépenses imprévues (chapitre 020 en section de fonctionnement et 022 en section d'investissement). Ils peuvent désormais donner au Président la possibilité de réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 12 votants.

**Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **PRÉCISENT** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information au Comité Syndical conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux. Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-18 OBJET : REDEVANCE 2026 POUR LA VENTE D'EAU AUX ABONNES – BUDGET 85001

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a créé en 2013, un budget annexe (en M 49) propre à la réalisation du projet de 5 réserves de substitution pour l'irrigation destinées à préserver la nappe aquifère et l'agriculture en bordure du marais Poitevin.

Conformément à la mise en service des réserves, une facturation de l'eau brute a été établie depuis 2015 par le délégataire. Depuis, une part de cette facturation doit permettre de créer une recette de fonctionnement propre à ce budget annexe. Elle est destinée à rembourser l'emprunt utilisé pour l'acquisition foncière et supporté par ce budget annexe 85 001 (ancien 872) et indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour 2026, il y a lieu de fixer le montant de la part de la redevance des irrigants revenant à la collectivité et son budget annexe 85 001.

Au vu du budget prévisionnel 2026, qui prévoit des études suivies de travaux, il est proposé d'augmenter de 0.6 c€/m<sup>3</sup> à 0.7c€/m<sup>3</sup> soit une redevance annuelle estimée à 45 696 € HT pour 6 528 000 m<sup>3</sup> prévus en 2026. Il s'agit bien d'un volume prévisionnel estimé a priori. Le volume réellement consommé pourra être légèrement inférieur ou supérieur, ce qui modifiera alors la redevance perçue par le SMBL, en tant que délégant.

Parallèlement à cette réversion liée à la vente d'eau, l'avenant 1 d'octobre 2025 prévoit un versement annuel de 110 000 € par an par le délégataire jusqu'au terme de la DSP.

Pour cette compétence à la carte dite « distribution d'eau brute ou substitution », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 12 votants.

**Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDENT** de porter cette redevance annuelle prévisionnelle 2026 à hauteur de 45 696 € HT, soit 0,7 c€/m<sup>3</sup>,
- **DÉCIDENT** de porter cette réversion de 110 000 € au budget 2026 (autres redevances et taxes),
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLE**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonnay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonnay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonnay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE : M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## 2026-0306-19 OBJET : AVENANT AU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Monsieur le Président rappelle qu'en 2022, le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) a engagé un Programme d'Etudes Préalables (PEP). L'objet de ce PEP est de mener l'ensemble des actions nécessaires à la mise en place du futur Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI).

Ce PEP, d'une durée de 4 ans et composé de 11 actions, s'achève mi-octobre 2026. Le montant global du programme est de 2 926 000 €.

Concernant l'action P.7.1 du PEP les études de maîtrise d'œuvre préalables à la restauration de la digue du Parc à La Faute sur Mer, l'avant-projet a été validé en décembre 2025. Pour pouvoir poursuivre les études de maîtrise d'œuvre, sans attendre la validation d'un nouveau PAPI, un avenant au PEP est possible.

Le SMBL propose de déposer une demande d'avenant financier et de délai au PEP qui permettrait :

- D'augmenter la durée du PEP d'un an portant la fin du programme à fin 2027 et donc d'ajouter une année supplémentaire de prise en charge de l'animation du programme, soit jusqu'au 14 octobre 2027,
- D'ajouter une action P.7.1 Bis pour intégrer la maîtrise d'œuvre en phase Projet et assistance à la passation des marchés afin de ne pas bloquer cette opération.

L'évolution financière du programme serait de :

- Action PO.1 – animation : +130 000 € portant le montant global de l'action à 410 000 €
- Action P.7.1 bis – Stratégie de protection du Parc de La Faute sur Mer – Phase PRO et ACT : 140 000 € HT
- Montant global du Programme : + 270 000 € portant le coût de l'ensemble du programme à 3 196 000 €

Les financements sont répartis entre :

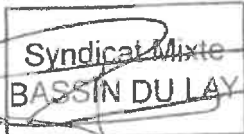

- Etat : 1 919 800 €
- Région : 130 500 €
- Département : 169 500 €
- Banque des Territoires : 96 000 €
- Maître d'ouvrages : 880 200 €
- 

Le comité de pilotage de ce PEP s'est prononcé favorablement au dépôt de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de déposer un avenant financier et de délai au PEP,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se référant à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
**LE PRÉSIDENT,**  
**JANNICK RABILLÉ**



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_19-DE

SLOW

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

**2026-0306-20 OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD 2026 AVEC L'ASA VDL (ASA VALLEE DU LAY)-  
PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DES WAGONS ET DE LA  
RAQUE EN BAIE DE L'AIGUILLON**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la Compétence GEMAPI sur le territoire du SMBL et du transfert des ouvrages maritimes, auparavant sous la responsabilité de l'ASA VDL, un protocole d'accord a été signé avec l'ASA VDL en 2019 afin qu'elle assure pour le syndicat une prestation de service pour l'exploitation des ouvrages de Morteveille, Moricq, le Braud, les Wagons et la Raque. Plus particulièrement, ce protocole a pour but de préciser l'organisation et les modalités financières à mettre en place entre les deux parties afin de s'assurer de la bonne exploitation et de la continuité du service des ouvrages fluviaux et maritimes.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les ouvrages de Morteveille, Moricq et du Braud étant exploités par VEOLIA, le périmètre d'intervention de l'ASA VDL a été modifié. Selon les termes de son article 4, toute modification doit être revue par voie d'avenant et délibération entre les 2 parties. L'avenant sur ce protocole d'accord entre l'ASA VDL et le SMBL portait uniquement sur les ouvrages maritimes de la Raque et des Wagons.

Depuis octobre 2023, l'ouvrage des WAGONS a été restauré et automatisé. Toutefois au vu des crues importantes, une surveillance humaine peut être demandée à la demande du SMBL, avec la possibilité d'intervention ponctuelle de l'éclusier de l'ASA VDL en tant que de besoins (pannes, mise en manuel, coupure électrique). Il est nécessaire d'avoir une personne en particulier en période de crues estimée à 40% de son temps de travail comme proposé en 2024. Il est rappelé que l'ouvrage de la Raque est en manuel, et géré par ce même éclusier.

Salaire	1 943,52 €	
Charges salariales	530,70 €	
Charges employeur	1 095,87 €	
<b>Total</b>	<b>3 570,09 €</b>	
<b>Base 40%</b>	<b>1 428,04 €</b>	
<b>Montant annuel</b>		<b>17 136,43 €</b>
Amortissement	750,00	
Carburant	2 500,00	
Assurance	650,00	
Entretien véhicule	1 000,00	
Equipement	200,00	
Téléphone	300,00	
<b>Total</b>	<b>5 400,00 €</b>	
<b>Total annuel Base 40%</b>		<b>2 160,00 €</b>
		<b>2026</b>
<b>TOTAL GLOBAL PRESTATION ASA VDL</b>		<b>19 296,43</b>

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 12 votants,

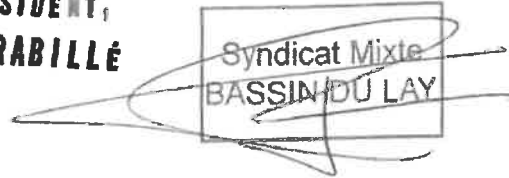
SLO ✓

**Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDENT** pour l'année 2026, que le SMBL indemnise l'ASA VDL sur une base de 40% du temps passé par l'éclusier et des charges de fonctionnement s'y référant pour l'exploitation de ces deux ouvrages,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'Etat dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*



## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 06 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six mars à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Vincent sur Graon sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Pays de Chantonay	M. Jean-Louis CORNIÈRE, M. Jeannick DEBORDE,
Pays de la Châtaigneraie	-
Pays de Fontenay-Vendée	-
Pays des Herbiers	M. Jean-Yves MERLET,
Pays de Pouzauges	M. Joël CHATEIGNER, Mme Emmanuelle MOREAU,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Maxime SIONNEAU,
Sud Vendée Littoral	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Thierry PRIOUZEAU, M. Brice ROBERT, M. Francis VRIGNAUD,
Vendée Grand Littoral	M. Jean FERRAND, M. Joël MONVOISIN, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN à M. Jean-Michel LUMEAU (suppléant),
Sud Vendée Littoral	M. Laurent HUGER à M. Thierry PRIOUZEAU (titulaire), M. David MARCHEGAY à M. James GANDRIEU (titulaire),
Vendée Grand Littoral	Mme Annick PASQUEREAU à M. Marc BOUILLAUD (suppléant), M. Daniel NEAU à M. Olivier DALMASSO (suppléant),

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

Pays de Chantonay	M. Christian BOISSINOT, M. Dominique PAILLAT,
Pays de la Châtaigneraie	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
Pays de Fontenay-Vendée	M. Francis RIVIERE, M. Sébastien ROY,
Pays des Herbiers	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
Pays de Pouzauges	M. Frédéric PORTRAIT,
Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	M. Alain CONIL,
Sud Vendée Littoral	M. Jacques GAUTIER, M. Laurent HUGER, M. Serge KUBRYK, M. Jean-Marie LANDAIS, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. James TRUTEAU,
Vendée Grand Littoral	M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

Pays de Chantonay	Mme Valérie TONARELLI,
Pays des Herbiers	M. Jean-Michel LUMEAU,
Sud Vendée Littoral	M. Marc BOUILLAUD, M. Olivier DALMASSO,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Mme LOWENBRUCK du service technique, Mmes GUILBAUD et VERMEULEN du service administratif,

**A ÉTÉ NOMMÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Vincent JULES,

DATE DE CONVOCATION	20/02/2026	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR	20/02/2026	- en exercice : 35
		- présents : 18
		- votants : 20

## **2026-0306-21 OBJET : PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY A L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU CHEZ UN ELEVEUR EN REMPLACEMENT DE DESCENTES AMENAGEES**

VU la délibération du 24 mars 2025 du Syndicat Mixte Bassin du Lay approuvant le projet d'Accord de Territoire du Lay amont sur la période 2025 – 2027,

Il est rappelé que dans le cadre des travaux visant la restauration morphologique des cours d'eau, des aménagements complémentaires tels que la pose de clôtures, d'ouvrages de franchissement et de descentes aménagées pour l'abreuvement des animaux sont proposés aux exploitants agricoles.

Ces actions sont prises en charge intégralement par le Syndicat Mixte Bassin du Lay qui sollicite ensuite des subventions à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département de la Vendée et/ou la Région Pays de la Loire.

En 2026, dans le cadre du programme de l'Accord de Territoire, le ruisseau de la Butaire (Cheffois) est visé par des travaux de reprofilage du lit et de remise dans le talweg sur environ 600 ml. Les trois agriculteurs concernés sont favorables au projet. Les travaux doivent être réalisés par l'entreprise AGEV Solutions dans le cadre du lot n°2 du marché « *Travaux de restauration de cours d'eau 2025 – 2027* ».

Le GAEC « La Pierre qui Vire » sur la commune de CHEFFOIS (85390) a sollicité une participation au financement d'un compteur d'eau pour l'abreuvement du bétail. Dans le cadre de la pratique du pâturage tournant dynamique, ce compteur permettrait d'alimenter les parcelles riveraines du ruisseau de la Butaire, concernées par la remise dans le talweg. L'exploitation possédant déjà l'ensemble des flexibles et bassins nécessaires à l'abreuvement sur les parcelles concernées, seul le compteur est à mettre en place. Il permet de faire l'économie de 6 descentes aménagées.

Le cout de l'aménagement s'élève à 1 676,60 € TTC, il comprend « *la fourniture et pose raccordement sur conduite d'eau potable, vanne d'arrêt et canalisation de branchement de Diamètre 25 mm* », ainsi qu'un « *regard de compteur comprenant le rail support compteur, le robinet avant compteur, le clapet anti-retour agréé NF antipollution, fourniture et pose Isotherme congelable pour branchement de Diamètre 25 ou 32 mm* »

Pour information, le montant contractuel d'une descente aménagée dans l'accord-cadre cité précédemment est de 1 320.00 € TTC.

Considérant que la pose de ce compteur d'eau participe à l'atteinte du même objectif que les descentes aménagées dans le cadre des travaux d'accompagnement à la restauration morphologique des cours d'eau. Considérant que l'engagement financier est inférieur au coût d'équipement des parcelles ciblées si des descentes aménagées devaient être mises en place. Considérant que ce type d'aménagement est réalisé à titre exceptionnel.

**Après en avoir délibéré, Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition technique d'ouverture d'un compteur d'eau pour l'alimentation des animaux en substitut de l'abreuvement direct au cours d'eau,
- **ACCEPTE** le montant de 1 676,60 € TTC pour la pose d'un compteur d'eau,
- **ACCEPTE** l'attribution d'une participation financière à hauteur de 1 676,00 € pour le compte du GAEC « La Pierre qui Vire » situé sur la commune de CHEFFOIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 085-258501659-20260306-2026\_0306\_21-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRÉSIDENT,  
JANNICK RABILLÉ**

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Ladite juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.*

*Sans préjudice des dispositions précédentes, cet acte peut faire l'objet d'une demande au représentant de l'État dans le département de mise en œuvre de la procédure prévue à l'article L2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

